

ont une autre entrevue le 7 novembre, même année, à la grange de la Chartreuse de Sylve-Bénite, près de Moirans, à l'effet de perpétuer la paix par une alliance offensive et défensive, gage de protection et de repos pour leurs provinces si longtemps tourmentées par la guerre.

Cette conférence des princes, assistés d'une foule de chevaliers et de prélats, pour une alliance solennelle, présente dans les annales du Dauphiné le spectacle d'une imposante assemblée.

Tout ce qui avait été précédemment arrêté y fut confirmé. A la suite du règlement des sommes dues au comte par le dauphin, celui-là promet de rendre les châteaux de Corlier et de Saint-Martin-du-Frêne au sire de Thoire, de tous les alliés du dauphin le plus maltraité dans les guerres. Les quatre commissaires reçoivent le pouvoir d'ordonner, s'ils le jugent convenable, la destruction du château des Alymes, rendu par le comte au dauphin, destruction qui serait une garantie du maintien de la paix, à raison de la situation de ce château et des difficultés qui se rattachent à son inféodation. Cette démolition ne fut pas exécutée. Les hommages liges des possesseurs de fiefs dans le mandement de Saint-Germain étant aussi réglés, pour qu'aucune cause de dissension ne s'élève par la suite, les princes conviennent de la délimitation de leurs terres dans le Bas-Bugey. Les évêques de Belley et de Toul sont nommés arbitres de cette opération qui consiste principalement à tracer les lignes de démarcation entre les seigneuries de Saint-Rambert, de Rossillon, de Saint-Sorlin et de Briord dans les montagnes de Portes (1).

(1) Chorier, habituellement si exact, ajoute que, pour effacer tout sujet de rupture, le comte céda au dauphin le mandement de Saint-Germain, les seigneuries des Alymes et la tour de Luysandre en échange du mandement de Saint-Sorlin ; les faits qui suivent et qu'il a lui-même mentionnés, prouvent